



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Loir-et-Cher

Commune : Romorantin-Lanthenay

Autres communes :

R500

Appellation : Usine Normant

Monument(s)

Appellation : Usine Normant

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 03/10/2002

Étendue de la protection : porte d'entrée dite des béliers ainsi que trois travées à gauche de celle-ci et une travée à droite, en totalité ancienne salle des métiers à tisser construite selon le procédé Hennebique et constituée de deux étages avec quatre travées au rez-de-chaussée et cinq travées au premier étage. (cad. BH 492) : inscription par arrêté du 03 octobre 2002

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Loir-et-Cher

Commune : Romorantin-Lanthenay

Autres communes :

R500

Appellation : Usine Normant

Monument(s)

Appellation : Usine Normant

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 03/10/2002

Étendue de la protection : Porte aux béliers et ainsi que trois travées à gauche et une travée à droite de celle-ci ainsi que l'ancienne salle des métiers à tisser construite selon le procédé Hennebique et constituée de deux étages avec quatre travées au rez-de-chaussée et cinq travées au 1er étage (auj. atelier de montage métallique, bâtiment C].

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Loir-et-Cher

Commune : Romorantin-Lanthenay

Autres communes :

R500

Appellation : Usine Normant

Monument(s)

Appellation : Usine Normant

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 03/10/2002

Étendue de la protection : porte d'entrée dite des béliers ainsi que trois travées à gauche de celle-ci et une travée à droite, en totalité ancienne salle des métiers à tisser construite selon le procédé Hennebique et constituée de deux étages avec quatre travées au rez-de-chaussée et cinq travées au premier étage.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.